

Conception économique et confusion culturelle

LES FUSIONS PERMETTENT rarement d'atteindre pleinement les résultats escomptés par leurs auteurs. Mais ces résultats, on le sait, sont toujours douloureux. Pour la concurrence, qui sent monter la pression; pour la société rachetée, qui perd son indépendance sinon son identité juridique; pour les fournisseurs et les clients, qui se savent vendus avec les autres avoirs; pour les travailleurs surtout, qui font à tous les coups les frais de l'opération, bien réussie ou pas.

Car les motivations de la fusionnisme ont beau varier selon les moments; ainsi des marchés financiers porteurs et une attention obsessionnelle au *shareholder value* provoquent l'actuelle vague de fusions. Mais en toutes circonstances, l'objectif poursuivi par la restructuration reste le même, qu'il soit baptisé synergie, rationalisation, repositionnement sur le marché, optimalisation des activités ou accroissement de la capacité d'investir.

Concrètement, cet objectif se traduit par une diminution globale du nombre des postes de travail dans l'unité nouvelle, tous pays d'intervention, tous métiers exercés, tous niveaux hiérarchiques confondus. Les salariés, de l'ouvrier non spécialisé au directeur général, le savent bien: personne n'est à l'abri - seules les conditions de départ varient selon la position dans l'entreprise: rien que le délai légal ou réglementaire - quand il existe - pour les uns, indemnités plus ou moins somptueuses pour les autres.

D'instinct, les collaborateurs d'une société sont en alerte dès que l'agitation naît en bourse autour d'un titre intéressant leur em-

ployeur. Et les promesses d'un Christoph Blocher ou d'un Martin Ebner n'ont pas de quoi les rassurer; une semaine après leurs grandes déclarations sur la sécurité de l'emploi dans l'aluminium en Suisse, la vérité transparaît: plus de 200 postes sont bel et bien menacés en Suisse orientale, à peine moins en Valais, et encore une fois autant dans les centres administratifs de Zurich (Algroup) et Bâle (Lanza).

Comme si tout cela ne suffisait pas, il y a, par-delà les dégâts sociaux, une autre conséquence funeste du mouvement, général, inéluctable, de restructuration de l'économie dans le sens d'une

continue concentration des pouvoirs et des capitaux. C'est la confusion des patrimoines immatériels des entreprises, l'affaiblissement de leur identité culturelle, en quelque

Les fusions diminuent la «biodiversité» économique

sorte la diminution de la «biodiversité» économique.

Cet effet, on le mesure difficilement, tout au plus a contrario: on explique le plus souvent l'échec pratique d'une fusion par des raisons liées à la culture d'entreprise et aux usages de ses dirigeants. En clair, la greffe ne prend pas. Ni avant (Renault-Volvo), ni même après (Chrysler-Daimler Benz), comme on l'observe dans l'industrie automobile.

Mais qui s'alarme de cette forme d'appauvrissement culturel? Dans les milieux d'affaires, on en prend tout au plus le risque en compte, parmi beaucoup d'autres facteurs. Quant aux politiciens et aux syndicats, ils ont bien sûr d'autres problèmes à régler que de se préoccuper des aspects culturels de la globalisation.

Quel(s) intérêt(s) poursuivent les caisses de pension ?

Même si, en Suisse, la force de frappe des caisses de pension n'est pas aussi efficace qu'aux États-Unis, elles acquièrent aujourd'hui une importance considérable sur la cote des actions en bourse. Commentaire.

DANS LE MONDE de l'économie, le critère de jugement d'une entreprise est aujourd'hui sa capacité à créer de la valeur pour les actionnaires. La tendance actuelle est de mettre l'accent sur le rendement des fonds propres dont on attend qu'il atteigne au moins 15%. Un chiffre insensé, sans doute intenable à long terme. Ce serait, paraît-il, une exigence des fonds de pension américains qui détiennent une part de plus en plus importante de la capitalisation boursière mondiale.

Les règles sont peu transparentes

Comme le fameux déficit des finances publiques inférieur à 3% pour entrer dans l'Euro – et que tout le monde a oublié aujourd'hui semble-t-il –, personne n'est capable de dire quel est le raisonnement sous-jacent qui a conduit à ce 15%, ni d'ailleurs qui a bien pu formuler cette exigence. Chez nos voisins français, qui ne connaissent pas les retraites par capitalisation, les « fonds de pension américains » sont devenus le nouveau grand Satan d'une partie de la gauche.

En Suisse, une part importante du capital de nos caisses de pension est composée d'actions. Les ordonnances de la LPP fixent à 50% le montant maximal investi en actions dont au moins 25% en actions suisses. En fait, il est difficile de connaître exactement le montant des titres détenus par l'ensemble des caisses de pension helvétiques, et quel pourcentage de la capitalisation de la bourse de Zurich est en main de nos institutions de prévoyance.

Collectivités publiques

Une enquête publiée le 7 avril 1999 par *L'Illustré* fournit quelques indications. La part en actions du capital des caisses de pensions de vingt-trois grandes entreprises du pays oscille entre 30% et 40%. Un rapide calcul montre que le montant investi en bourse est de l'ordre de 10 milliards de francs. Ce chiffre est plus faible pour les collectivités publiques. La caisse de pension du personnel fédéral (CPF), dont la gestion n'est pas vraiment un modèle, n'avait pas un seul franc investi à la corbeille. Au mois de juillet de cette année, un communiqué an-

nonçait que la CPF allait investir 16,55% de son capital en actions suisses et 19% en actions étrangères.

Les salariés, pris au piège entre travail et capitalisation

Il n'est pas absurde de penser que nos caisses de pension détiennent aujourd'hui un pourcentage respectable des actions cotées en Suisse. La force de frappe financière des institutions du II^e pilier est certainement considérable. Leur tactique à court terme est sans doute de pousser à l'augmentation de la valeur des entreprises pour les actionnaires, mais ce n'est pas forcément l'intérêt des affiliés qui sont aussi les employés des dites entreprises, et dont les représentants participent, en principe, à la définition de la politique de placement. Obnubilés à juste titre par leur second pilier, les salariés se retrouvent pris au piège d'une vie plus dure et pleine de stress pour mieux garantir une retraite ultérieure. Il s'agit là d'un problème fondamental qui ne fait l'objet d'aucun débat. Il est vrai que ce n'est ni simple, ni émotionnel, donc peu de chances de voir les médias s'en emparer. jg

SERVICES SECRETS

S.O.S. - S.A.S.

ON VOULAIT PRENDRE l'affaire plutôt comme un sujet de caricature que comme un sujet de dissertation. En effet un service secret doit être un terrain idéal pour un comptable indélécat, car les espions, quand ils sont payés, n'ont pas pour habitude, on l'imagine, de signer des reçus. Mais il ne s'agissait, paraît-il, pas d'espions soldés; c'était des cours de répétition (sic). Pourtant dans le renseignement, les miliciens qui y sont rattachés doivent demeurer anonymes, d'où la facilité de présenter de faux justificatifs. Bref on supputait comme dans un

roman de John Le Carré, que la surveillance interne était d'autant plus serrée que les marges d'abus étaient grandes. Qu'un comptable des services secrets ait pu mener un train de vie largement au-dessus de sa rétribution n'a pourtant intrigué personne: il devait avoir fait un héritage ou gagné à la loterie!

Mais la question fondamentale n'est pas caricaturale: à quoi sert un service suisse de renseignements. Est-ce un service de renseignements généraux, à la française, détectant et anticipant des risques de troubles intérieurs? Est-ce

un service de contre-espionnage, voulant éviter que la Suisse soit une plaque tournante des agents secrets? A-t-il des tâches, policières, de détecter les circuits terroristes? Ou se renseigne-t-il sur les innovations technologiques militaires? Bref à quoi sert-il? La mission d'un tel service n'est pas un secret défense. Adolf Ogi, visiblement dépassé, saura-t-il renseigner le Parlement? Et ce dernier se donnera-t-il les moyens de débattre en connaissance de cause du rôle contrôlable d'un service de renseignements suisse? ag

Un projet mort-né

Des parlementaires fédéraux s'inquiètent d'une baisse de la qualité et de la diversité de la presse. Ils proposent une réforme de la Constitution pour soutenir le journalisme vertueux. Le projet est soumis à consultation jusqu'à fin septembre. Il rejoindra probablement, dans les oubliettes, les textes de 1977 et 1983.

LES QUOTIDIENS D'OPINION ont disparu de Suisse. Les années 70 ont signé l'arrêt de mort de la presse socialiste. La disparition ou la transformation en produit commercial de la presse radicale a suivi. La sécularisation de la presse démocrate chrétienne, plus tardive, est aujourd'hui accomplie. La crise économique des années 90 a accéléré l'adaptation de la presse quotidienne aux contraintes du marché. Les fusions, totales ou partielles, ont franchi les frontières cantonales. La concurrence a fait éclore une presse agressive, plus dérangeante que la défunte presse partisane. Les parlementaires vivent des échos que les journaux donnent de leurs travaux. Chaque vague de fusion a donc naturellement entraîné des interventions parlementaires en faveur d'une aide fédérale à la presse.

Inefficace

La version 1999 de l'aide à la presse, élaborée par la Commission des institutions politiques du Conseil national veut tenir compte des enseignements des projets avortés des deux précé-

des décennies. La panoplie de mesures qu'elle propose (voir ci-dessous) entend éviter les interventions excessives sur le marché. Pure naïveté! Pour être efficace, l'intervention ne peut qu'être massive. Les pertes se chiffrent par millions pour les journaux qui n'ont pas trouvé ou perdu leur audience. Aucune des mesures économiques proposées par la commission parlementaire n'aurait pu sauver les journaux disparus du marché. Les tarifs postaux préférentiels, seul soutien efficace, existent déjà. Qui peut croire que la baisse des tarifs d'une ATS subventionnée par Berne aurait pu maintenir en vie le *Journal de Genève* et le *Nouveau quotidien*? Par ailleurs, les publications qui, comme *Domaine Public*, contribuent à la diversité de l'opinion, n'ont rien à gagner d'un tel subventionnement, qui ne ferait qu'alléger faiblement les coûts de tous les quotidiens.

La diversité n'existe pas dans la presse dominicale de la Suisse francophone. Elle ne semble possible, aujourd'hui, que par la concurrence que Ringier, le géant de la presse allemande, peut exercer sur le géant Edipresse.

Brevet de qualité

L'inefficacité du projet fédéral suffirait à le condamner. Mais les parlementaires le rendent plus problématique encore dans leur volonté d'encourager la qualité de la presse. Rude tâche. Qui commence inévitablement par la définition de la qualité. Le *Sonntags Blick*, dont les outrances irritent, mais qui force l'ouverture du débat sur les services secrets de l'armée, mérite-t-il l'encouragement de la Confédération? Le journal régional dont la rédaction squelettique se borne à répercuter les communiqués et les dépêches d'agence a-t-il une qualité digne de protection? L'examen plus détaillé des mesures proposées pour promouvoir la qualité n'est guère plus encourageant.

Un conseil des médias, dont la composition resterait à définir, serait chargé d'observer et d'évaluer les médias. Il n'aurait pas la compétence de sanc-

tionner des journaux fautifs mais pourrait évaluer leurs performances et le faire savoir au public.

Parallèlement, un organe de médiation, de préférence privé, serait chargé de liquider les litiges entre le journal et ses lecteurs. Il s'agirait ici d'améliorer le système du droit de réponse déjà inscrit dans le droit fédéral.

La commission fait dans le paternalisme en proposant l'octroi de prix aux journalistes méritants. L'ambiguïté de ces brevets de qualité délivrés par l'État devrait sauter aux yeux de tout politicien clairvoyant.

Dans l'octroi des tarifs postaux préférentiels, la «dimension démocratique devrait constituer un critère de premier plan.» Bonne chance à l'organe chargé de juger de la «dimension démocratique» d'une publication!

L'encouragement à la formation professionnelle des journalistes est une mesure incontestablement favorable à la qualité de la presse. Mais la mise en marche d'une lourde réforme constitutionnelle n'est nullement nécessaire pour créer, par exemple, une chaire de journalisme dans les Écoles polytechniques fédérales. Elle n'est pas plus nécessaire pour demander à la Confédération d'être ouverte à l'information.

Une variante du projet reprend une revendication fondamentale des organisations professionnelles de journalistes: la liberté interne des médias. Les journalistes jouiraient d'une indépendance relative face aux éditeurs. Cette proposition, émanant d'une minorité de la commission, n'aurait aucune chance de figurer dans un projet définitif. Pas plus d'ailleurs qu'une autre «clause d'ouverture» qui contraindrait l'éditeur à publier dans ses colonnes des opinions ou des informations divergentes pour préserver la diversité des informations. Les cantons auraient l'autorisation, avec leurs propres moyens, de prendre des mesures plus musclées pour assurer la diversité de la presse. En publiant leurs propres journaux?

Maigre bilan donc pour un projet bâclé. Qui provoquera, n'en doutons pas, le rejet des éditeurs comme des journalistes. at

Les mesures

EN AJOUTANT TROIS articles à la Constitution fédérale, (92 bis et ter, 147 bis) la commission propose:

- subventions aux agences de presse, aux banques de données;
- abaissement sélectif des tarifs postaux;
- encouragement à la formation professionnelle et à la recherche;
- création d'un conseil d'observation de la qualité des médias;
- création d'un organe de médiation;
- encouragement à la qualité des journalistes par l'octroi de prix;
- préserver la diversité des informations;
- imposer à la Confédération d'informer le public.

Communes trop petites, facteur de centralisation

Quelles sont les conditions d'une bonne gouvernance à l'échelon communal? Le projet vaudois Etacom, première étape d'un réexamen des charges et compétences entre le canton et les communes ne pose pas cette question de base.

LE RAPPORT DU Conseil d'État vaudois propose, simultanément, deux réformes: d'une part une première étape d'une nouvelle répartition du financement de l'école obligatoire et, dans ce but, à titre transitoire la création d'un compte de régulation, d'autre part une péréquation directe entre les communes en fonction de leur situation fiscale, privilégiée ou désavantageuse.

Le rapport est de qualité. Il mérite une entrée en matière. Il faut féliciter le syndic de Lausanne, Jean-Jacques Schilt, de l'avoir fait dans une longue interview à *24 Heures*, même si Lausanne est, provisoirement et légèrement, perdante. Toutefois la poursuite simultanée des deux objectifs brouille la lisibilité; de surcroît, la prise en charge par l'État seul de l'essentiel des charges scolaires est le plus facile de la redistribution des rôles entre l'État et les communes. Le Grand Conseil décidera s'il doit manger, sur ce sujet, son pain blanc d'abord. D'autant plus que la Constituante va s'occuper du découpage territorial du canton et donc du nombre des communes et de leur rôle. En revanche le projet, simple et lui très lisible, de péréquation ne doit souffrir aucun retard, même s'il est légitime que soit discutée la question de la mise en réserve, donc la non-distribution, de montants pour des projets d'importance régionale, voire transcantonale.

Taille et distance

La taille dite critique d'une entité est toujours mise en discussion d'un point de vue économique. Mais lorsque cette entité est administrative et politique se posent aussi des problèmes de gouvernance. Or une trop petite commune ne réunit pas les conditions d'une administration reçue comme objective. Toute décision concerne un voisin. Et la proximité est telle que la mesure décidée peut être ressentie non pas comme un acte administratif neutre, mais comme une mesure *ad personam*, amicale ou inamicale. L'objectivité exige une distance minimale. Les trop petites communes, même si elles sont « sans histoire », ne réunissent pas cette condition de base.

Il est difficile, dans ces petites communes, de renouveler et le personnel

politique et les responsables administratifs. Même s'ils sont de qualité, l'État est porté à ne pas trop déléguer sa confiance. En conséquence, dans la majorité des domaines, le travail est, sous surveillance directe de l'administration cantonale, prémâché puis contrôlé par l'exigence du visa des responsables cantonaux (qui, dans certains cas, sont soumis au même régime par Berne). L'excessive décentralisation communale est le facteur premier de la centralisation. À trop vanter l'autonomie communale, on a favorisé son contraire. Il suffit de voir l'état actuel des réflexions Etacom qui découvre que le plus simple serait de confier franchement à l'État les compétences pour l'école, pour l'action sociale – parce que c'est, très souvent, déjà une situation de fait.

Pour une vue complète

Il me semble dès lors très difficile de franchir une première étape, certes peu contestable, sans que la réflexion politique sur la raison d'être des communes ait fait le tour de la question, avec l'aide, on l'espère, de la Constituante. Mais répétons-le, la péréquation intercommunale, trop longtemps bloquée par les responsables radicaux du Département de l'intérieur, demeure prioritaire, sans plus attendre. *ag*

Brève

SUIVEZ-VOUS DU lundi au vendredi à la page 748 du Teletex les données sur les principaux titres des médias helvétiques? Par exemple, en vue des élections fédérales de cet automne, notons que l'UDC était en tête avec 219 citations le 13 août et en 10^e position le 18 avec 56 citations. Le Parti socialiste était les mêmes jours en 4^e position (68 citations), le Parti radical, en 7^e position seulement (62 mentions) le 13 et le PDC en 8^e position le 13 (61 mentions) et ses deux conseillers fédéraux en 2^e position (271 citations) le 18. *cfp*

Récolter des signatures, c'est difficile

La décision de l'Union syndicale suisse de payer les supplétifs engagés pour faire aboutir son bouquet d'initiatives «Pour une Suisse sociale» a fait jaser.

Analyse et mise en perspective.

LES QUOTIDIENS SE SONT répandus en commentaires ironiques et nombre de personnes qui militent à gauche se sont senties quelque peu trahies: constatant qu'elle n'arriverait pas, malgré ses centaines de milliers de membres, à atteindre les 100'000 signatures requises d'ici le 28 octobre 1999 sans un effort particulier, l'Union syndicale suisse s'est résolue à promettre une rémunération à celles et ceux qui l'aideraient – et au mérite.

Esprit suisse

Plus ou moins inconsciemment, la critique englobe dans le paiement des personnes qui récoltent le paiement de la signature, comme si l'on faisait appel à l'instinct vénal du citoyen ou de la citoyenne plutôt qu'à son accord avec l'objet de l'initiative. La palme de la confusion a été atteinte par le quotidien genevois *Le Courrier* dans cette affiche: «Récolte de signatures payante: la Ville s'y met aussi», alors qu'il s'agissait là d'une tentative, vite avortée, de percevoir un émolument administratif sur les stands des comités référendaires ou d'initiative...

Même s'ils n'ont été consacrés qu'à la fin du XIX^e siècle, les droits populaires sont certainement l'une des caractéristiques les mieux ancrées d'un esprit national suisse. À côté de son arbalète, on imagine presque Guillaume Tell avec son stylo. Image d'Epinal à l'étranger et reflet narcissique à l'intérieur, qui renvoie aussi à une démocratie athénienne idéalisée: des Suisses et des Suissesses à l'esprit civique exacerbé, constamment en train de recueillir les signatures de membres de la famille, du voisinage, des collègues, et de la clientèle du marché. La réalité est moins romantique: une initiative, un référendum, c'est surtout une machine politique qui doit tourner.

Éviter l'hypocrisie

Que la nature et les modalités des droits populaires évoluent est le signe

de leur adaptation à la société dont ils sont issus et qu'ils contribuent à façonner. Un changement qui est certes davantage perceptible que dans la sélection du personnel politique par les partis. À la moindre homogénéité des groupes sociaux, à la multiplication des sollicitations de toutes sortes, celles et ceux qui veulent lancer des initiatives ou des référendums doivent répondre avec de nouveaux moyens: intéresser les médias, dont la télévision, surprendre ou émouvoir l'opinion et atteindre les personnes où qu'elles se trouvent, par tous les canaux disponibles. Cela requiert de l'organisation, du professionnalisme et, oui, de l'argent – en plus de l'engagement militant. Et cela même pour une initiative pratiquement bouclée en un week-end, comme celle contre l'achat de l'avion de combat F/A 18. Que cet argent serve à dédommager (d'ailleurs de manière modeste et précaire) des personnes qui récoltent des signatures ou un envoi postal tous ménages ou ciblé sur une liste d'adresses achetée à un bureau spécialisé, des annonces dans la presse, des affiches, un sondage d'opinion, un secrétariat permanent, où est la différence? Il y a quelque hypocrisie irréfutable dans la nostalgie de la pureté originelle.

Garantir le sérieux des signatures

Bien sûr l'agacement à l'égard des initiatives Denner à répétition, appuyées sur le réseau des magasins et des pleines pages payantes, attise un certain puritanisme démocratique. Jointe à d'autres préoccupations pertinentes – notamment à l'égard du peu de sérieux de l'engagement consenti par une signature donnée à la sauvette, voire des craintes que l'on peut avoir que certaines d'entre elles soient purement et simplement fabriquées –, cette critique pourrait redonner du souffle à la proposition de l'ancien conseiller aux États Gilles Petitpierre (rad/GE): officialiser la récolte de signatures en la concentrant dans des locaux publics,

tels que les mairies. L'idée mérite d'être considérée, à condition toutefois qu'elle soit complétée par des modalités adaptées au monde contemporain: envoi général d'informations à domicile, usage de l'Internet.

Faire confiance au vote populaire

En attendant une hypothétique réforme de ce type, la garantie constitutionnelle des droits populaires impose de mettre aussi peu de limites que possible à l'imagination et aux ressources de celles et ceux qui animent notre démocratie. En faisant confiance au peuple pour rejeter, en votation, une initiative qui n'est pas l'expression d'un sentiment profond. Et en soulignant que, pour une organisation comme l'USS, il ne doit pas seulement s'agir de faire des coups populistes en déposant des initiatives pour s'en désintéresser ensuite, comme souvent le PSS du tandem Peter Bodenmann/André Daguët: l'aboutissement n'est qu'une étape, il faut ensuite faire vivre le débat pendant la période de traitement de l'initiative, et veiller dès le départ à ce qu'elle ne se retrouve pas dépassée ou inopportune au moment du scrutin. *fb*

Piste

EN 1949, CINQ conseillers fédéraux avaient participé au 450^e anniversaire de la bataille de Dornach. Il n'y en avait aucun cette année pour le 500^e anniversaire de cette bataille.

Selon la *Basler Zeitung*, le conseiller fédéral Ogi a annoncé qu'il ira à Dornach en septembre pour la commémoration de la paix de Bâle qui a mis «fin, en fait, à toute dépendance de la Confédération à l'égard de l'Empire», comme le fait remarquer l'historien William Martin. *cfp*

Ne laissez pas le naturel revenir au galop

Le Conseil d'État vaudois a diffusé un communiqué clair: il invite la population à faire preuve de tolérance face aux étrangers accueillis sur sol vaudois et condamne les actes xénophobes. Mais avec d'étranges explications. Commentaire.

LE CONSEIL D'ÉTAT vaudois a fait publier la semaine passée, par l'intermédiaire du Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud, une déclaration sur l'accueil des étrangers. Cette prise de position, fort bienvenue, est claire: elle «s'inquiète de la recrudescence de discours et d'actes exprimant l'intolérance de leurs auteurs à l'égard des étrangers». En termes bien pesés, elle rappelle que les requérants d'asile hébergés en Suisse sont ici parce qu'ils ont dû subir la violence dans leur pays, et qu'ils ne sont, dans leur très grande majorité, pas des profiteurs et des criminels en puissance.

Jusque-là, rien à reprocher à ce communiqué – à vrai dire, il n'y a pas non plus à le louer pour être particulièrement généreux ou courageux: ce serait un comble que tout discours mesuré, qui tente de freiner les ardeurs xénophobes et racistes, doive apparaître comme une entreprise exceptionnellement magnanime ou intrépide.

Mais il se clôt par un paragraphe où survient un terme complètement saugrenu dans la terminologie officielle. Alors qu'une autorité politique utilise habituellement un langage formel et institutionnel, d'où sont autant que possible évacués des éléments métaphysiques ou métaphoriques, le texte de cette déclaration note: «le Conseil d'État sait aussi qu'il peut exister une tentation naturelle à faire porter à l'étranger le poids des difficultés résultant de la conjoncture économique, du chômage et des mutations sociales que traverse notre pays».

Le racisme: une donnée fondamentale et naturelle?

Que vient faire ici la nature? Le communiqué utilise-t-il l'adjectif «naturel» en un sens «mondain» – «mais voyons, c'est tout naturel!» – pour dire qu'il est bien normal, bien attendu que des réactions de refus d'autrui se manifestent. Ce serait singulièrement minimiser, voire excuser de tels comportements, au moment même où il est question de les mettre en cause. Ou le message se base-t-il sur la conviction que les êtres humains sont quasi physiologiquement racistes? En essentialisant le racisme, en en faisant une sorte

de donnée fondamentale de la «nature» humaine, le communiqué se mettrait dans une étrange position: il reconnaîtrait la fatalité organique de ce qu'il avait pour but de contrer par l'argumentation et la communication.

Le racisme n'est pas naturel, il est historique

Invoquer la nature humaine ou les «mentalités», c'est bien souvent faire de la sociobiologie et de l'ontologie caricaturales – et ni ce ton de fatalisme ni ce registre sémantique ne conviennent à un organe censé gérer la collectivité avec intelligence et dynamisme.

L'attitude raciste, qui désigne des victimes en les accusant d'être coupables, est simpliste; mais il s'agit de n'en pas fournir des interprétations elles-mêmes simplistes, en la posant comme une sorte de reliquat archaïque instinctuel: si stupides que soient les recettes qu'il utilise, le racisme est une tentative de produire de la connaissance et de trouver une solution; même si c'est de manière inepte, il établit des relations supposées logiques entre des phénomènes.

Pour garder une position fermement critique à l'égard du racisme, il ne faut pas l'assigner à la nature, mais à l'histoire, et aux relations entre des êtres humains, entre des collectifs. Et pour éviter de voir le racisme comme un attribut essentiel (confortablement et systématiquement attribué à l'autre), rappelons-nous son caractère relationnel; comme le dit la troublante et éclairante formule de Claude Lévi-Strauss: «Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie». *jyp*

Médias

L'ASSOCIATION DE LA presse suisse fêtera son centenaire du 16 au 18 septembre à Zermatt. Parmi les personnes invitées à parler au «Breakfast-Talk» du vendredi matin, il y a, entre autres, l'hôtelier valaisan Peter Bodenmann qui s'exprimera sur le thème «Moi et les médias (*Ich und die Medien*)». *cfp*

Le coup de dé des cantons romands

Les résultats de la consultation sur les ordonnances de la Loi sur les jeux de hasard et les maisons de jeu tomberont en septembre. En attendant, les cantons de Suisse romande et la loterie se sont organisés pour coordonner le futur marché des maisons de jeu.

EN JANVIER 2000, la Loi sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, acceptée par les Chambres en automne 1998, entrera en vigueur, donnant base légale à l'article constitutionnel sur les jeux de hasard votée en 1993. À cette date, des casinos ouvriront en Suisse. Une dizaine de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui offrent des jeux de tables. Parallèlement, un nombre illimité d'établissements de catégorie B (proposant des machines à sous) pousseront un peu partout, pour autant que la Commission fédérale des maisons de jeux les y autorise.

C'est pour agir sur ce nouveau marché que la Loterie romande a, dès 1992, pris les devants et proposé aux cantons de coordonner la libéralisation des maisons de jeux. La Loterie trouve bien sûr un intérêt immédiat dans l'affaire: une prolifération des jeux de hasard en Suisse romande menacerait sa position et déplacerait les clients du grattage vers les bandits manchots. Il y a deux ans, cantons et Loterie romande ont mis leur force en commun pour créer la Romande des Jeux SA. Ses statuts lui dictent trois mandats: conseiller les cantons afin de coordonner l'implantation et l'exploitation des casinos, exploiter des établissements de jeux de hasard, trouver des méthodes permettant de limiter l'émergence des dépendances pathologiques.

La Romande des Jeux ouvrira un casino A et entre huit et douze casinos de catégorie B (quatre kursaals privées existent déjà à Genève, Courrandlin, Saxon et Montreux). La Romande des Jeux SA a prévu d'installer ses établissements à Genève, Yverdon, Lausanne; des projets sont en cours en Valais – tout dépendra du sort du casino de Saxon –, à Fribourg et dans le Jura. Le territoire est quadrillé, limitant ainsi l'éclosion de casinos privés. Transparence, sécurité, «sincérité» du bandit-manchot, coordination et contrôle du marché des jeux de hasard, tels sont les objectifs de la Romande des Jeux. Et, la cerise sur le gâteau n'est pas négligeable, les bénéfices après le prélèvement des taxes fédérales, restent aux mains des collectivités publiques.

L'initiative romande est à saluer. Les cantons romands et la Loterie adoptent ainsi une position commune. Ils donneront ensemble réponse à la consultation sur les ordonnances de la loi début septembre. La Romande des Jeux n'a certes pas le monopole du marché du jeu. Toute entreprise privée peut faire une demande d'implantation et d'exploitation de casinos à la Confédération. Mais les cantons et les communes ont leur droit de veto. Les exigences de transparence financière que la Romande des Jeux s'est elle-même imposée obligeront les entrepreneurs privés à respecter les mêmes règles.

Rien de tout cela en Suisse allemande et au Tessin. Les loteries alémanique et tessinoise n'ont pas engagé de collaboration avec les cantons. À ce stade de la consultation, tout laisse à penser que le législateur privilégiera l'approche libérale: octroyer des autorisations d'implantation et d'exploitation à qui le désire, le marché fera le tri. Les grandes entreprises de machines à sous, telles Novomatic, Swiss Casino ou Escor, par ailleurs propriétaires de la plupart des casinos privés, vont s'engouffrer dans la brèche, n'hésitant pas, à adopter des méthodes agressives pour appâter le client. L'enjeu est donc tant financier que social. gs

Pathologies

CANTONS ET CONFÉDÉRATION attendent avec impatience les fructueuses retombées de la future loi sur les casinos. Mais oublient que le jeu, ça coûte.

La Romande des Jeux SA a mené ce qu'on appelle une enquête de prévalence sur les risques pathologiques du jeu en Suisse. Depuis 1980, le jeu pathologique n'est pas seulement dostoïevskien, mais aussi médical. Une maladie pour laquelle les collectivités paient. Aux USA par exemple, la moyenne du montant des dettes de jeu d'un joueur en traitement variait en 53000 et 92000 dollars américains. De plus, les joueurs pathologiques commettent souvent des délits, petits ou gros: chèques sans provision, vols, vente de drogue, etc. L'augmentation du nombre de maisons de jeu aura une conséquence certaine sur l'augmentation du nombre de joueurs pathologiques – les études ont montré qu'il existe une relation entre la disponibilité des activités de jeu et le nombre de personnes y prenant part.

Les chercheurs ont donc interrogé 2526 personnes habitant en Suisse, âgées de 18 à 93 ans, dans des régions qui autorisent déjà des kursaals, des

machines à sous ou des machines à points (les points gagnés par les consommateurs sont la plupart du temps échangés sous le manteau), dans les établissements publics ou dans des cantons à proximité de casinos situés de l'autre côté de la frontière suisse. L'étude voulait savoir s'il y avait déjà des joueurs pathologiques probables, ceux qui en ont les tics et les habitudes et des joueurs potentiellement pathologiques, ceux qui, avec la multiplication des établissements tentateurs risquaient de perdre pied.

Conclusion, la prévalence des joueurs pathologiques probables augmente régulièrement en fonction du nombre de machines à sous à disposition. Il y a plus de risques à Fribourg et au Tessin que dans l'Ouest lémanique. La recherche démontre que la prévalence des joueurs pathologiques en Suisse est de 0,79%, mais que 2,18% de la population interrogée sont des joueurs potentiellement pathologiques. Le résultat indique que le nombre de «joueurs à risque» existant en Suisse est loin d'être négligeable puisqu'il est compris dans une fourchette allant de 151468 à 235855 personnes. gs

Après Vevey

Les fêtes de l'été, mélange des genres.

DERNIER ÉTÉ DU siècle. Vacances à la maison, vrai repos. Retour aux sources, ensuite, dans le Jura désert des « horlogères ». Sans voiture, sans magasins. Rien vu, rien entendu, rien dépensé. Rien écrit. Consommatrice en latence, chroniqueuse en grève.

Rentrée à Lausanne. Bloquée devant mon ordinateur, je ne vau plus un octet. Mémoire vive décédée, corbeille vidée, le néant. Juste retour des choses. En regard du battage médiatique, en effet, ma culpabilité ne fait aucun doute: à force de fuir les événements, à boudier les grands délires collectifs, à toujours jouer les contrelayues, c'était couru, j'ai tout raté. Pensez! Je n'étais ni à Nyon, ni à Montreux, j'ai loupé Mozart à Verbier et snobé Verdi à Avenches.

J'ai bien essayé la fête nationale de la Sagne (NE). Je me réjouissais tant de cette unique sortie estivale que j'étais pile à l'heure et à pied au sommet du Grand Sommartel. Présente oui, mais mare seule, malheureusement. Comme dans plusieurs communes du canton, la cérémonie avait eu lieu le soir précédent

- Si vous aviez lu le papillon tous ménages correctement, a déploré la ruraliste postale le lendemain.

- D'accord, mais un premier août, le trente et un, avouez que c'est étrange.

- Pas quand ça tombe sur un dimanche, a-t-elle expliqué, les gens qui travaillent, et Dieu merci, y en a encore quelques-uns, ça leur fait trop tard pour une ribouldingue!

Non, décidément, je n'ai pas d'excuse, j'ai tout raté. Même Vevey, c'est dire.

Et pourtant j'y suis allée. Avant. Les ouvriers s'activaient encore sur les gradins. Poli, patient mais déterminé, François Rochaix répétait au micro dans le tintamarre ambiant. Ça tapait du marteau sur le métal des poutrelles, des trombones pouffaient dans la coulisse, une grue couinait en bâillant. Le long du lac, sur la passerelle de bois, des décorateurs en catogan laquaient un escargot géant sous les zooms d'un charter de Japonais ébaubis. De solides soldats assuraient la sécurité aux entrées stratégiques, triant le bon grain des figurants répertoriés de l'ivraie des resquilleurs. Sur les quais, on dressait

déjà les tables des cantines. Au restaurant le plus proche, dans une moiteur tropicale, j'ai bu du thé froid au prix du Dézaley. Puis j'ai marché jusqu'au musée historique de la ville pour le trouver fermé entre midi et deux heures. Croisée dans l'escalier, la responsable a eu pitié de moi. Faisant une téméraire entorse au règlement, elle a rallumé les salles, les vitrines et les musiques de Doret et Balissat: consacrée à la Fête des vigneron à travers les âges, son exposition m'a sacrée visiteuse privilégiée et vendangeuse infatigable.

- Vous aurez du monde, elle est magnifique, lui ai-je prédit à la sortie.

- Ou alors pas un chat, s'est-elle inquiétée, le pari est risqué... on est trop loin des arènes, les gens auront soif et plutôt envie de s'amuser...

On peut lire dans *Le Conservateur suisse* ou *Recueil complet des étrennes helvétiques*, à Lausanne, chez Louis Knab, libraire (1813), sous *Fête d'agriculture de Vevey* (Tome I):

« **O**n célèbre tous les quatre ans à Vevey, une fête d'agriculture, unique en son genre; on la nomme l'Abbaye des Vignerons: son origine fort ancienne est aussi fort obscure, comme celle de la plupart des institutions utiles: on en sauroit sans doute quelque chose de plus authentique, sans un incendie qui consuma en 1688 les archives de la confrérie [...] » La fête du 20 août 1783, a été des plus brillantes; un concours immense y a amené une foule de Fribourgeois, de Valaisans, d'habitants de nos Alpes, aussi avides d'entendre chanter les louanges de Bacchus, qu'habiles à juger du prix de ses dons [...]

» Nous laissons à l'imagination des lecteurs à se représenter la marche pompeuse de toute cette procession, et le ballet de caractère qu'exécutèrent très-joliment dans les diverses places de la ville, la grande Prêtresse, les Faunes et les Bacchantes. Nous ne rapporterons point les hymnes chantés à l'honneur de Bacchus et de Cérès, très conformes à la fête, très helvétiques; ils avaient plus que le mérite du moment, parce qu'on y trouve moins d'esprit que de naïveté, et plus de force que d'harmonie: nous ajouterons seulement que le refrain du chœur des Bacchantes étoit bien national... il

n'est pas long.

*Chacun a son tempérament;
Boire est notre amusement.*

» Celui du chœur des moissonneurs avoit quelque chose de plus antique, de plus savant: il venoit de Rome même.

*Oui, sans Cérès et sans Bacchus,
Il n'est point d'autel pour Vénus.*

» La procession finie, on dressa sur une promenade charmante au bord du Léman, une table de plus de 150 couverts; elle offroit à l'œil pour toute vaiselle des plats et des assiettes de terre ou de bois, et à l'appétit, un pain grossier, des choux, des fèves et d'autres légumes, avec quelques pièces de bœuf étuvé ou rôti... Le repas, comme les habillements et les danses, tout en un mot avait le costume du jour.

» Le surlendemain, un bal charmant montra que messieurs de Vevey savent réunir les fêtes de la ville à celles de la campagne: par tout l'ordre accompagna le plaisir; l'antique hospitalité fit les honneurs du jour: amis, voisins, étrangers, tous les spectateurs regagnèrent leurs foyers, également satisfaits du spectacle et de ceux qui l'avoient donné.»

Anne Rivier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Jean-Yves Pidoux (jyp)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Albert Tille (at)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9